



Radio OUC – Genève

Zone de desserte et concession

Zone de Genève (no 1)

1 concession pour un programme radiophonique complémentaire sans but lucratif avec mandat de prestations et quote-part de la redevance de 422'403 francs.

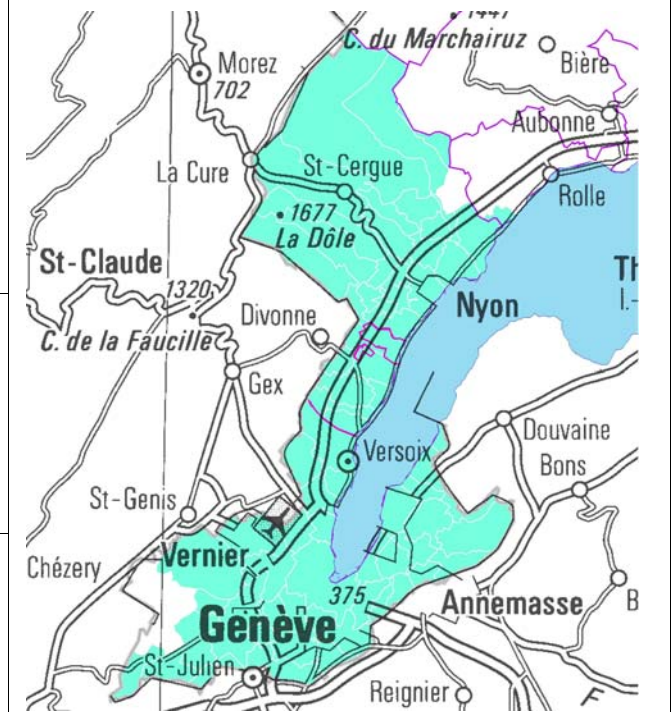
Candidatures

- Radio Cité (Comité de l'Association Radio Cité)
- Radio Meyrin FM (Association des Jeunes de Meyrin)

La concession est octroyée à:

Radio Cité

cf. www.ofcom.admin.ch → Radio & Télévision → Actualités



Résultat de l'évaluation

Grâce à son assise financière plus forte qui lui permet l'engagement de professionnels capables d'encadrer les rédacteurs et animateurs bénévoles, Radio Cité marque des points face à sa concurrente Radio Meyrin FM, qui ne repose que sur une base étroite de collaborateurs bénévoles et des ressources financières très modestes.

Sur le plan programmatique, le concept choisi par Radio Cité est plus diversifié que celui de Radio Meyrin FM, tant au niveau des thèmes abordés (culture, religion, politique sociale et économique) que des personnes et minorités accueillies (p.ex. communautés linguistiques non francophones). Radio Meyrin FM répond principalement aux demandes des amateurs de musiques actuelles (Dance, House, R&B et musiques électroniques). En mettant l'accent sur les informations liées principalement aux loisirs et événements artistiques intéressant les amateurs de ces styles musicaux, Radio Meyrin FM offre un programme qui se démarque certes des radios commerciales classiques. En comparaison avec Radio Cité, Radio Meyrin FM opte toutefois pour un angle d'approche programmatique plus restreint. Dès lors, l'avantage est en faveur de Radio Cité.

Critères de décision

Pour son évaluation, l'autorité concédante ne s'appuie pas sur n'importe quelle notion générale de qualité ni principalement sur la réaction du marché, actuelle ou attendue. Elle doit suivre les grandes lignes tracées par le législateur lors de l'introduction du système de répartition des redevances. Il s'agit notamment de l'attribution d'un montant aux médias électroniques, afin d'encourager les processus de formation démocratique de l'opinion et de la volonté – lesquels, dans une Suisse organisée de manière fédéraliste, se déroulent essentiellement à l'échelon régional.

L'appel d'offres concrétise les mandats prévus au niveau légal, et fixe les inputs et les outputs. Les inputs correspondent aux conditions à remplir sur le plan de l'organisation interne, des mesures à prendre en matière de personnel et des processus de gestion de la qualité à mettre en œuvre pour garantir la réalisation du mandat de prestations. Les outputs correspondent au programme tel qu'il devra être diffusé à l'avenir.

L'appel d'offre détaillé se trouve à l'adresse <http://www.bakom.admin.ch>.